

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 24 SEPTEMBRE 2018 A 18H30 A BEAUCAMPS-LE-VIEUX**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni en session le 24 septembre 2018 à 18h30 en la salle des Fêtes de Beaucamps-le-Vieux, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART DOMINIQUE, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de WAZIERS Isabelle, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves, FENELON Catherine.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PETIT Gérard (suppléant de de PALMAERT Yolaine), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), GENTY Marcel (suppléant de LAROCHE Denis), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), POUSSIN Jean-Pierre (suppléant de COCQ Philippe), DELAVENNE Daniel (suppléant de de L'EPINE Audouin).

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir** : BOHIN Pascal (pouvoir à MOYENS Jean-Pierre), de MONCLIN Arnaud (pouvoir à MARSEILLE Frédéric), CALIPPE Alain (pouvoir à LENGLET Xavier), MOUTON Valérie (pouvoir à MARGRY Jean-Pierre), PERONNE Michèle (pouvoir à VAN OOTEGHEM Clarisse), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à AUZOU Emmanuel), PORTOIS Nicolas (pouvoir à BLEYAERT Joseph), LAMOTTE Bernard (pouvoir à FENELON Catherine).

**Etaient absents ou excusés** : VAUDET Déborah, DALLERY Philippe, de CALONNE Roland, CORNIQUET Jean-François, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, BOUDERNEL Gilles, LOUART Usmée, FURGEROT Christian, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, FACQUET Agnès, SINOQUET Céline, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, MAGNIER Dominique, LOMBAREY Michèle, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LEPINE Patrick, MATHON Christine, LEDAIN Rose-Marie, DEWAELE Marc, GANDON Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DELHOMELLE Béatrice, CALIPPE Sylviane, MEERSCHMAN Guy, HETROY Maxime.

**Secrétaire de séance** : ROBITAILLE Pierre.

En préambule, le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRIANÇON pour la présentation du SDTAN 2.

Yves BRIANÇON excuse l'absence de M. VARLET Philippe, président de Somme Numérique, et de M. PARSIS, premier vice-président de Somme Numérique.

Il explique que Somme Numérique est un syndicat mixte unissant les collectivités de la Somme et le Département, qui l'a fondé avec Amiens Métropole voici 20 ans. L'ensemble des communautés de communes du département y adhère et lui a confié la mission de réaliser l'aménagement numérique du territoire.

Sur une carte présentée au Conseil, Yves BRIANÇON montre que dans deux territoires (Abbeville et Amiens) des opérateurs privés sont chargés de déployer la fibre jusque chez les habitants. Dans trois territoires (zones de couleur bleue), Somme Numérique a commencé à la déployer depuis juin 2017 et y présente un taux de pénétration de 10 %. Sur d'autres zones, (zones de couleur orange), la montée en débit a été réalisée sur les lignes en cuivre existantes. Ce programme a coûté moins cher que prévu et a donc pu être étendu jusqu'aux communes possédant 50 lignes dont le débit est inférieur à 2 Mo ; pour les autres, le coût de la montée en débit est tel qu'il est préférable d'attendre que les programmes de déploiement de la fibre soient mûrs.

Dans le territoire de la CC2SO, 31 opérations sont réalisées, ce qui représente une bonne part du programme départemental (environ un cinquième), la dernière opération de montée en débit a été terminée récemment, Orange ouvrira les services vers la fin de l'année (un délai de 3 mois est nécessaire entre la fin des travaux et l'ouverture des services sur les lignes téléphoniques).

Une nouvelle phase s'enclenche, celle qui consiste à amener la fibre optique à tous les habitants de la Somme, toutes les entreprises et toutes les administrations, ce qui représente 150 000 prises FTTH (*fiber to the home*, ou « fibre jusqu'au logement ») posées dans les 5 ans (50 000 prises raccordées à ce jour) dans la Somme et une partie de la Seine-Maritime. Le programme de la Somme représente un budget de 160 millions d'€, dont 88 millions d'€ financés par un emprunt remboursé à Somme Numérique grâce aux recettes générées par ce réseau loué aux opérateurs via un délégataire. Le coût public de 72 millions d'€ est financé à moitié par l'État sous forme de subvention (34 millions d'€), par l'Europe (4 millions d'€), la région (6 millions d'€), le département (6 millions d'€) et les communautés de communes (22 millions d'€). La CC2SO apporte la deuxième plus importante contribution (3 millions d'€), après celle de Ponthieu-Marquenterre. La CC2SO a déjà participé financièrement à la montée en débit du réseau cuivre et ces investissements pourront en partie être réutilisés, ce qui réduit le tarif par ligne de 72,40 € ; le tarif est le même pour toutes les communautés de communes, soit 170 € par prise construite (tarif inchangé depuis 2012).

Yves BRIANÇON présente la carte des quatre lots géographiques dans lesquels les travaux vont se dérouler en parallèle ; il précise que la CC2SO est couverte par trois lots différents, de façon qu'elle ne pâtisse pas de sa grande surface géographique. De plus, le nombre de bâtiments à raccorder dans chaque lot est à peu près similaire, ce qui devrait permettre à chaque chantier de démarrer et finir à peu

près simultanément.

Ce programme est en discussion avec l'État depuis 1 an et demi, il a été présenté fin 2017 au Comité consultatif du plan France très haut débit. Les financements correspondants ont été mis en réserve par l'État. L'instruction n'est pas terminée mais le programme sera financé, probablement davantage que d'autres programmes présentés ultérieurement à l'État.

Les discussions avec la région sont régulières, il importe que les communautés de communes soutiennent bien le syndicat Somme Numérique afin de montrer que les autres financements sont acquis et d'obtenir de l'État les 34 millions d'€ promis.

L'objectif consiste à terminer les travaux au plus tard en 2024. Dans cette optique, les entreprises pouvaient déposer leurs offres jusqu'à aujourd'hui 17 heures, leur instruction technique commencera demain.

Somme Numérique apporte des services aux collectivités : hébergement gratuit de sites Internet des communautés de communes et des communes, aide à la construction de sites Internet, gestion des noms de domaine, transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité et d'autres services payants (messagerie collaborative, transmission des pièces comptables au Trésor public). De plus, Somme Numérique offre l'accès à la plateforme des marchés publics : dès lundi prochain, certains marchés devront obligatoirement être dématérialisés et Somme Numérique assure la formation des agents à l'utilisation de cette plateforme qui est mutualisée avec les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Yves BRIANÇON présente une carte qui montre que peu de communes de la CC2SO utilisent les services de Somme Numérique. Il assure qu'il se tient à la disposition des élus pour répondre à toutes leurs questions.

Il indique qu'actuellement Somme Numérique se porte acquéreur d'un centre de données informatiques. Jusqu'ici, ce centre hébergeait des données de santé exploitées par un GIP spécialisé dans l'informatique hospitalière. Grâce à cette acquisition, le syndicat apportera aux communes des services de pointe et, à partir de 2019, des services de stockage et de sécurisation de leurs données.

Par ailleurs, Somme Numérique offre des services de numérique éducatif, ce qui fait de la Somme le seul département dans lequel la majorité des élèves du primaire utilisent au quotidien un espace de travail numérique (la plateforme vient d'être renouvelée, elle est plus intuitive et facile à prendre en mains par les enseignants). Ce projet est fondé sur le volontariat des enseignants et implique l'obligation de déposer un projet pédagogique validé par l'inspecteur de circonscription ; en effet, il importe que les investissements des collectivités soient effectivement utilisés (par le passé, beaucoup d'argent a été dépensé pour des matériels qui n'étaient pas utilisés).

Par ailleurs, Yves BRIANÇON espère que la CC2SO, si elle le souhaite, sera retenue dans le cadre de l'appel à projets baptisé « Ecole numérique innovante et rurale » lancé par l'Éducation nationale.

Le Président demande des informations supplémentaires sur les emprunts souscrits par Somme Numérique.

Yves BRIANÇON indique que les premiers emprunts ont été contractés voici 2 ans auprès de la Caisse des dépôts, sur 25 ans et au taux du Livret A + 1 %. Une négociation est en cours et aucun contrat ne sera signé si les conditions sont moins avantageuses que celles-là, sachant que le réseau construit sera exploité pendant 40 ans.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, soulève la question du programme de téléphonie mobile.

Yves BRIANÇON précise que l'État et les opérateurs de téléphone mobile ont passé un accord début

2018 selon lequel d'une part l'État renonce à percevoir 3 milliards d'€ sur les licences dues par les opérateurs et d'autre part il leur impose un programme (de 3 milliards d'€) visant à accélérer la couverture du territoire (4G, 5G et rattrapage des zones rurales). Dans cette perspective, des groupes de réflexion copilotés par les préfets et les présidents de département et/ou de région se mettent en place. Dans les Hauts-de-France, la Région coordonne l'action des départements et va déployer une politique visant à mieux connaître les zones prioritaires (où la couverture téléphonique pose problème). Dans cet accord réside notamment un article relatif à la couverture ciblée du territoire (pour les zones où subsistent des difficultés en matière de téléphonie mobile) et le département devrait prendre l'initiative de recueillir les informations nécessaires sur ce sujet. C'est d'autant plus important que smartphones et tablettes sont devenus le premier mode de connexion à Internet, devant les ordinateurs. Dans ce cadre, les axes de transport sont prioritaires. Les zones de « mauvaise réception » (qui ont remplacé les « zones blanches » sujettes à controverse) sont visées particulièrement par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et postales) qui contribue à améliorer la connaissance du territoire, en parallèle des informations transmises par les opérateurs qui, dans ce cadre, sont à la fois juge et partie, faisant primer la logique financière au détriment des priorités de l'aménagement du territoire.

Les opérateurs se préparent à cet effort important et recrutent pour réaliser ce programme. Dans la Somme, seule une commune a été identifiée comme prioritaire (Yves BRIANÇON donnera son nom ultérieurement, dans l'hypothèse où elle se trouverait sur le territoire de la CC2SO).

Le Président résume le propos d'Yves Briançon : trois chantiers lancés fin 2019 et terminés en 2024, emprunt de 3 millions d'€ pour la CC2SO, soit 100 000 € remboursés chaque année, sans les intérêts. Il demande à partir de quand il faudra le rembourser.

Yves BRIANÇON répond que Somme Numérique aura besoin d'appeler l'emprunt de la CC2SO lorsque les travaux commenceront sur son territoire, soit fin 2019, soit début 2020, et les remboursements commenceront soit en 2020, soit en 2021 ; la vision sera plus précise dans le courant du premier semestre 2019.

Le Président demande si le coût des travaux de 160 millions d'€ se situe dans le haut ou le bas de la fourchette du coût qui sera finalement constaté.

Yves BRIANÇON répond que la Somme ne se classe pas parmi les départements les plus dispendieux sur ce plan. Il rappelle que le budget de la montée en débit initialement fixé à 25 millions d'€ a permis de réaliser un tiers d'opérations supplémentaires. Il ajoute que dans le cadre de l'opération de FTTH actuellement réalisée le budget est tenu en l'absence de mauvaise surprise (découverte d'un obus à désamorcer, ou autre). Les plans de financement élaborés prévoient qu'il n'y aura pas de ressource supplémentaire. Le principal problème concerne le coût du génie civil : Somme Numérique cherche avant tout à exploiter les infrastructures existantes (Orange, FDE, Enedis, etc.) grâce à des conventions prévues à cet effet, mais les mauvaises surprises – conduit obstrué, inexploitable – ne sont jamais exclues, ce qui peut peser sur la durée des chantiers. Pour l'instant, le coût de 170 € par foyer défini en 2012 n'a pas été augmenté, ce qui montre que le budget prévu est respecté.

Jean-Marie TURLLOT, commune de Montagne-Fayel, demande si les armoires seront imposées fiscalement (location, taxe).

Yves BRIANÇON répond que si la commune met en place une redevance d'occupation du domaine public, elle sera payée par le délégataire de Somme Numérique. Toutefois, une telle redevance serait injuste car les communes ne financent pas les travaux. Si elles le font néanmoins, il leur est demandé que tous les gestionnaires de réseau payent autant que Somme Numérique, (Orange étant le principal occupant du domaine public).

Thierry HEBERT, commune d'Avelesges, s'étonne d'entendre que les communes ne financent pas ces travaux étant donné que sa commune finance une grande partie des effacements de réseaux ; ainsi, l'utilisation des lignes aériennes d'EDF entraînera de la part des communes le financement des

enfouissements des réseaux.

Yves BRIANÇON concède que Somme Numérique n'intervient pas sur les politiques d'effacement de réseaux et utilise les réseaux existants ou bien ne passe pas. Somme Numérique se soumettra aux politiques menées localement et attendra que l'effacement soit effectué.

Thierry HEBERT rappelle que les lignes aériennes sont vétustes et pas toujours entretenues. La commune paye l'effacement du réseau alors que le distributeur (EDF ou autre) perçoit une recette (abonnement, vente) et la commune payera l'enfouissement des lignes.

Yves BRIANÇON répond que ces questions sont distinctes. Il comprend la position délicate des maires qui sont contraints de rechercher des moyens partout où ils le peuvent. Toutefois, Somme Numérique ne peut pas apporter des solutions à des problèmes qui ne le concernent qu'indirectement.

Thierry HEBERT observe que payer deux fois le dérange énormément.

Yves BRIANÇON répond qu'il ne comprend pas la question. Il explique que Somme Numérique étudie chaque poteau sur lequel passent ses câbles et doit démontrer que cela ne crée aucun risque d'affaiblissement des lignes. Par conséquent, Somme Numérique paye des redevances aux propriétaires des lignes pour passer sur leurs poteaux et n'a aucune influence sur les questions d'effacement de réseau.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, remarque que le coût de raccordement s'élève à 170 € par logement. Par conséquent, si la CC2SO souscrit à ces travaux, le raccordement sera gratuit pour chaque point de livraison. Il demande comment est déterminé l'ordre dans lequel les travaux sont lancés. Il rappelle qu'aucun de ses habitants n'est relié à la fibre alors qu'elle passe dans son village depuis des années.

Yves BRIANÇON répond que la fibre traverse ce village comme une autoroute, sans « sortie » permettant de le desservir, hormis la mairie et les entreprises.

Vincent DEMAREST observe que de nombreuses TPE demandent ce raccordement.

Yves BRIANÇON répond que ce sera trop cher pour elles. Il convient donc de construire un réseau FTTH, qui remplace le réseau existant, avec une nouvelle géographie de réseau, des points de mutualisation dans des armoires et des nœuds de raccordement optique. Cette complexité contraint les installateurs à traiter des ensembles d'au moins 5 000 lignes, ce qui exclut les villages seuls. C'est la raison pour laquelle l'État a imposé que les projets aient au moins la taille d'un département.

Vincent DEMAREST observe que pour raccorder tous les habitants en 2024 le travail qui reste à faire est immense.

Yves BRIANÇON confirme et explique que c'est la raison pour laquelle les opérations ont déjà commencé : examen des offres dès demain en vue d'un démarrage des travaux en 2019. Certains souhaiteraient aller plus vite, mais ce ne serait pas réaliste, d'autant plus que la pénurie de fibre optique menace et que les recrutements sont difficiles, d'où le recours à des organismes d'insertion.

Il a été reproché à la Somme d'être timorée, car elle avait décidé d'effectuer d'abord la montée en débit et d'essayer la FTTH pour maîtriser la technologie avant d'amplifier le chantier. Certes, le chantier a une année de retard, mais jusqu'à présent les promesses de Somme Numérique ont été globalement tenues.

François ROUILLARD, commune d'Airaines, s'enquiert de la politique d'Orange en matière de réseaux cuivrés. Il demande si sa stratégie consiste à installer des box dans tous les foyers.

Yves BRIANÇON répond qu'Orange va mettre fin à la téléphonie analogique pour privilégier la téléphonie sur IP, ce qui obligera à détenir une box. Mais la majeure partie des lignes téléphoniques des Samariens passe par des réseaux en cuivre. Il est vrai qu'Orange ne respecte pas ses obligations de service universel et il serait bon que l'Arcep se penche sur cette question. Malgré ses discours officiels, il est indéniable qu'Orange va abandonner petit à petit ses réseaux cuivre car ils ne tiendront pas la comparaison face à la fibre optique. Chaque foyer, quel que soit son opérateur, verse à Orange 9 € par mois pour l'entretien du réseau cuivre ; selon Yves BRIANÇON, si Somme Numérique en percevait autant, les travaux seraient autrement plus rapides. Il espère que le statut de zone fibrée permettra d'inciter plus fortement les habitants à adopter la fibre plus rapidement et à abandonner le cuivre.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande si d'autres solutions existent pour améliorer le réseau, hormis le cuivre et la fibre optique.

Yves BRIANÇON répond que les réseaux sont soit en cuivre, soit en fibre. Un réseau hertzien a été expérimenté dans la Somme avec un opérateur qui proposait des solutions radio, mais les deux mâts posés n'ont suscité l'intérêt que d'un client. Le satellite existe aussi, la Somme offre l'aide la plus élevée (400 €) à toute personne optant pour ce système dans l'attente d'avoir une connexion de meilleure qualité, mais sur les 1 000 dossiers prévus, moins d'une centaine ont été traités. La 4G fixe, dans les endroits où la téléphonie mobile est de bonne qualité, avec des pylônes reliés à la fibre optique, est une solution que les opérateurs vont développer dans le cadre de l'accord avec l'État, avec des box qui transforment le signal de la téléphonie mobile en signal Internet. Toutefois, rien n'égale la fibre.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande pourquoi, en cas d'effacement de réseau, on ne passe pas directement à la fibre pour aller jusqu'à l'armoire ADSL.

Yves BRIANÇON répond que si Somme Numérique est absent de la zone en question, il n'est pas possible de passer à la fibre. Il n'est pas possible d'obliger Orange à transformer son réseau en fibre optique. L'armoire ADSL n'a pas forcément vocation être réutilisée dans le cadre du réseau fibre complet.

Hervé HESSE estime que les armoires ont été payées voici deux ans pour rien.

Yves BRIANÇON objecte que ces armoires servent aujourd'hui.

Hervé HESSE observe que le réseau câblé est obsolète et que l'armoire ne sert pas à grand-chose.

Yves BRIANÇON répond que la fibre optique dans le village et jusqu'à l'habitant sera beaucoup plus rapide. Il est possible que, pour des raisons d'ordre technique, l'armoire soit ou non un point de mutualisation, mais l'essentiel est que le village ait obtenu un débit de bonne qualité beaucoup plus rapidement que s'il avait dû attendre 5 ans de plus. Il n'est pas possible de déployer un réseau FTTH sans qu'il existe une ingénierie complète, qui réponde à des impératifs imposés par la réglementation. Aucun opérateur n'accepterait d'exploiter un réseau bricolé village par village.

Guy LACHEREZ, commune de Conty, demande s'il serait possible de demander aux habitants de participer au paiement des 170 € mentionnés.

Yves BRIANÇON répond que Somme Numérique a fait un choix, que personne ne remet en question, qui consiste à construire un réseau FTTH qui fonctionnera pendant 40 ans. Ce réseau est la propriété de Somme Numérique, donc aucun frais de raccordement n'est demandé aux habitants, hormis l'abonnement à payer à l'opérateur. Les tarifs sont à peu près équivalents à l'ADSL, si ce n'est que la concurrence est plus intense (avec huit opérateurs contre quatre en ADSL, incluant l'alliance SFR-Bouygues Télécom qui arrivera sur le réseau en fin d'année). Si les opérateurs de la fibre veulent des abonnés, leur prix ne doit pas être plus élevé que celui de l'ADSL. Seuls le nombre d'abonnés et la concurrence maintiendront des prix raisonnables. Dans la Somme, le système de financement permet de ne pas demander de financement supplémentaire aux habitants, ce qui n'est pas le cas à Amiens par exemple.

Le Président se réjouit des progrès de ce chantier car chaque jour les habitants demandent quand arrivera la fibre optique. La CC2SO sera vigilante à la réalisation des travaux en temps et en heure.

Yves BRIANÇON précise que dans ce cadre les maires devront signer des autorisations, accueillir des armoires dont les plus grandes (installées en principe dans des communes de grande dimension) occuperont une surface 25 m<sup>2</sup>, en collaboration avec les ABF lorsque ce sera nécessaire. La mairie sera la première avertie et sollicitée. Les études durant plus longtemps que les travaux eux-mêmes, des représentants des opérateurs effectueront dès début 2019 des relevés sur le terrain.

Le Président remercie Yves BRIANÇON pour cette présentation complète.

\*\*\*\*\*

Il rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite chaque personne prenant la parole en séance à donner son nom et le nom de la commune qu'elle représente. Chaque délégué quittant la séance est prié de signaler son départ et de rendre son boîtier électronique ou de le remettre à son suppléant s'il est présent.

Il remercie la commune de Beaucamps-le-Vieux pour son accueil.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Pierre ROBITAILLE, commune de Caulières, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Pierre ROBITAILLE comme secrétaire de séance.***

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

Le Président accueille Samuel WELTER, directeur du Centre social communautaire de Beaucamps-le-Vieux, et le prie de bien vouloir se présenter.

Samuel WELTER, directeur du Centre social communautaire de Beaucamps-le-Vieux, explique qu'il vient de l'Oise et occupe son poste depuis le 3 septembre 2018. Il a commencé sa carrière comme animateur dans des centres sociaux de l'Oise, puis auprès des adolescents dans une Communauté de Communes, avant de diriger pendant 10 ans un service enfance jeunesse scolaire pour la commune de Lachapelle-aux-Pots dans l'Oise. Il a ensuite été muté dans la Communauté de Communes du Pays de Bray où il a pris la direction du centre social François Maillard.

Il est titulaire d'un bac comptabilité gestion, d'un DEUG AES et d'un DUT GEA, d'un BEATEP (brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire) et d'un DESJEPS (diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

Il explique que le centre social est un foyer d'initiatives porté par les habitants et encadré par des professionnels pour mettre en œuvre un projet de développement social sur le territoire. Il espère pouvoir échanger avec les élus sur des idées à développer. Il précise que le centre social est un outil à leur disposition et qu'il peut les y accueillir ou venir à leur rencontre

Le Président rappelle que Catherine D'HOINE est en charge de ce centre social communautaire et que la commission entamera très prochainement ses travaux.

## 1. DIRECTION GENERALE

### 1.1. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2018

Le Président propose de se prononcer sur le procès-verbal du 11 juin 2018.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (LACHEREZ Guy), 5 ABSTENTIONS (TEN Alexis, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, NORMAND Lionel, SNAUWAERT Jean-Marie), APPROUVE le procès-verbal du 11 juin 2018.**

### 1.2. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2018

Le Président propose de voter sur le procès-verbal du 3 septembre 2018.

**Le Conseil Communautaire par 96 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (DUBOIS Philippe, GOETHALS Eddy, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, BOSREDON Philippe, SNAUWAERT Jean-Marie, MARSEILLE Frédéric) et 6 non-participations au vote APPROUVE le procès-verbal du 3 septembre 2018.**

### 1.3. Compétence 'gymnase'

Le Président propose en séance de se prononcer sur la prise de la compétence gymnase au vu des éléments ci-après :

#### ELEMENTS BUDGETAIRES (COMPTES ADMINISTRATIFS 2014/2015/2016/2017)

	AIRAINES	BEAUCAMPS	POIX	SENARPONT	CONTY PLACHY- BUYON et OISEMONT
DEPENSES					
<b>011 charges à caractère général</b>	<b>42 123 €</b>	<b>15 257 €</b>	<b>33 466 €</b>	<b>4 320 €</b>	<b>42 460 €</b>
Eau/assainissement	1 431 €	680 €	800 €	620 €	2 017 €
Electricité	4 474 €	1 195 €	7 558 €	650 €	24 778 €
Combustibles	4 884 €	7 884 €	10 971 €	0 €	9 840 €
Entretien de bâtiments	4 350 €	1 600 €	8 045 €	1 250 €	4 825 €
Autres biens mobiliers	3 157 €	1 570 €	1 083 €		
Assurances	2 252 €	1 923 €	3 041 €	1 800 €	1 000 €
Transport collectif	17 550 €	0 €			
Autres	4 025 €	405 €	1 968 €		
<b>012 charges de personnel</b>	<b>14 200 €</b>	<b>17 938 €</b>	<b>23 789 €</b>	<b>3 536 €</b>	<b>32 980 €</b>
<b>65 charges de gestion courante</b>	<b>16 606 €</b>	<b>6 489 €</b>	<b>0 €</b>		
Indemnités des élus	8 150 €	3 100 €			
Subventions collègue	8 456 €	3 389 €			
<b>66 charges financières</b>	<b>9 280 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>11 700 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>82 209 €</b>	<b>39 684 €</b>	<b>57 255 €</b>	<b>7 856 €</b>	<b>87 140 €</b>
<b>RECETTES</b>					
Participation Région transport	17 550 €				
Subvention CD80 gymnase	3 250 €	3 368 €	2 916 €	0 €	4 975 €
Cotisation des communes	81 268 €	44 195 €	17 380 €		10 650 €
Revenu des immeubles	780 €	2 146 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>102 848 €</b>	<b>49 709 €</b>	<b>20 296 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 625 €</b>

emprunt Plachy Buyon

Ramburelle et CABS



Virmt à la section d'invt	20 639 €	10 025 €			
Besoin de financement			36 959 €	7 856 €	71 515 €
<b>INVESTISSEMENTS RECENTS</b>					
Sol sportif (2015)	92 639 €	sol sportif	sol sportif		
Anti intrusion (2015)	3 096 €				
Clôture (2015)	13 200 €				
Matériel informatique (2016) 15 tablettes pour le collège	11 576 €				
46 000 € emprunt Plachy Buyon					
BESOINS DE FINANCEMENT EN CAS DE TRANSFERT HORS AIDE AU COLLEGE	64 662 €	37 706 €	57 255 €	7 856 €	117 515 €
167 479 €					
Moyenne de 41 919 € par gymnase					Moyenne de 39 171€ par gymnase

Cotisations 2018 Briquemmesnil et Fluy au SISCO d'Ailly 7 892 €  
sur Somme  
Cotisation 2018 Framicourt au SISCO de Gamaches 390 €

} 8 282 €

A noter qu'au 2nd trimestre 2018, une 1ère tranche de réhabilitation du gymnase de Oisemont a été réalisée pour un coût est de 214 000 € TTC

A la vue de ces éléments, il est proposé en séance de se prononcer sur cette compétence, sachant que le coût annuel de la dépense transférée s'élève à 167 905 € non compris le gymnase de Senarpont et incluant les cotisations au SISCO et SIVOM pour un montant de 8 282 €.

Le Président rappelle que Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, avait relevé que sa commune et celle de Fluy allaient payer une cotisation au syndicat d'Ailly-sur-Somme.

La compétence de Conty et d'Oisemont pourrait rester communautaire et les trois syndicats pourraient être maintenus, la charge revenant à chacune des communes de ces syndicats (Airaines, Beaucamps-le-Vieux et Poix-de-Picardie). Néanmoins, cela créerait une injustice car les gymnases de Conty et Oisemont resteraient à la charge de la Communauté de Communes et chaque commune de l'ex CC2SO continuerait de payer pour son gymnase.

Le gymnase de Plachy-Buyon appartient à la Communauté de Communes, donc il ne peut pas être donné à la commune. Le gymnase de Senarpont est communal.

Le Président indique que le Bureau propose de prendre la compétence seulement pour les gymnases attachés à un collège : Airaines, Beaucamps-Le-Vieux et Poix-de-Picardie.

Le Président indique que le Conseil pourrait décider de ne pas changer le système actuel, mais il estime que l'intérêt communautaire voudrait que la CC2SO prenne cette compétence. Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer s'il est décidé de prendre la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, souhaite que la Communauté de communes prenne cette compétence pour éviter les disparités. Dans l'hypothèse où la compétence est prise, il demande si le financement des sorties scolaires du collège, soit 10 000 € par an à Airaines, serait assuré par la Communauté de communes.

Le Président répond que les 167 905 € transférés n'incluent pas ces aides ; ce sera donc une démarche volontaire des communes, comme c'est le cas à Conty et Oisemont.

Albert NOBLESSE répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

Jean-Marie SNAUWAERT, commune de Quesnoy-sur-Airaines, indique au préalable qu'il préside le SISCO d'Airaines. Il observe que dans les charges financières seuls les intérêts sont comptabilisés et il ne voit pas l'annuité du capital. Il indique que le SISCO prend à sa charge 20 % du coût des activités des collégiens, variable d'une année sur l'autre. Il estime que, contrairement à ce qui est indiqué, le gymnase n'est pas en très bon état et qu'il nécessite 20 000 € de travaux. Il rappelle que la chaudière fonctionne au fioul – et pas au gaz comme indiqué – qu'elle date de 2005 et nécessite des travaux (deux pompes sont à remplacer). En règle générale, il estime que le coût de la reprise a été sous-estimé et il se dit convaincu que dans 3 ans cela se vérifiera.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques, confirme que seuls les intérêts d'emprunt figurent dans le compte administratif, ce qui ne change rien puisque le calcul des dépenses transférées inclut le montant des cotisations des communes (incluant intérêt et capital), la suppression des indemnités des élus et des subventions aux associations.

Jean-Marie SNAUWAERT rappelle qu'il reste 7 annuités.

Xavier DESCOUTURES répond que le coût transféré à la CC2SO inclut bien les cotisations des communes, y compris le capital et les intérêts.

Jean-Marie SNAUWAERT observe que si le réglage du chauffage est effectué une fois par semaine, le coût passera de 4 000 à 8 000 €. Actuellement, 3 visites par semaine sont effectuées, le chauffage est baissé le week-end et remonté le lundi, grâce à une gestion de proximité.

Xavier DESCOUTURES confirme que le coût du chauffage du gymnase d'Airaines est plus faible qu'ailleurs. L'évaluation du coût du chauffage dans la prise de compétence se fonde sur la moyenne des 4 dernières années.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique qu'avec le SISCO de Poix-de-Picardie, présidé par Monsieur BLE, la collaboration et la réactivité par rapport aux demandes du collègue (par exemple pour le déblocage en urgence d'une enveloppe pour une équipe de GRS pratiquant au niveau national) étaient très satisfaisantes. Il affirme que cette proximité et cette réactivité disparaîtront.

Au nom de la commune de Quevauvillers, il émet les observations suivantes :

- Il sera demandé de diminuer la fiscalité à concurrence du transfert de compétence, mais dans le même temps, les 13 000 € générés par le patrimoine (constitué de la villa des Fauvettes et du logement de fonction) et consacrés au devenir du collègue et aux nombreuses sorties scolaires devront être payés par les communes, ce qui créera des disparités, car certains enfants seront privilégiés en fonction des moyens dont dispose leur commune.
- Les présidents successifs du SISCO, notamment Messieurs DANIEL et DEBUREAUX ont beaucoup investi dans le collègue de Poix-de-Picardie, un effort maintenu par M. TRABOUILLET, et il est déplorable que le principal du collègue ait moins de moyens pour découvrir le monde et pratiquer les langues vivantes.

Il estime que ces remarques concernent 32 communes du canton de Poix-de-Picardie.

Le Président rappelle que sa commune figure dans les 32 communes que M. LABESSE prétend représenter et il souligne qu'il ne partage pas ces observations.

Jean-Marc LABESSE objecte qu'en aucun cas il n'a dit qu'il représentait ces 32 communes, mais il estime que ces remarques les concernent.

Le Président confirme que les présidents successifs du SISCO ont constitué un patrimoine composé entre autres de locaux destinés à accueillir un lycée, projet qui n'a pas abouti alors que les communes avaient accepté de le financer. De ce fait, le SISCO de Poix-de-Picardie dispose d'un capital important ;

une partie de ces locaux a été vendue ; les communes ont bénéficié de la baisse des cotisations due au rendement du patrimoine. Aujourd'hui, les communes de l'ancienne CCSOA payent pour les gymnases d'Oisemont et de Conty, ce qui constitue une disparité à laquelle il faudrait remédier.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, confirme que le collège de Poix-de-Picardie s'inquiète de la disparition de l'enveloppe de 15 000 € dont il bénéficiait pour le financement de ses sorties et autres projets. Au conseil d'administration du collège, elle a assuré que sa commune compenserait cette somme, mais elle doute que les 32 communes puissent s'engager à la même hauteur.

Le Président indique que l'impact fiscal de cette éventuelle prise de compétence n'est pas évaluable car il est impossible de connaître les recettes fiscales de 2019.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'elle n'a pas encore reçu le montant de DGF attendu. Elle a rencontré et appelé Gérard DARMANIN qui a sur son bureau le courrier à signer, et elle espère donc que la DGF de la CC2SO sera prochainement réévaluée. Pour ces raisons, il est difficile de statuer sur la fiscalité de 2019.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 77 voix POUR, 16 voix CONTRE (DAMONNEVILLE Joël, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Roger, LOUVARD Annie, BODERAU Etienne, DEMAREST Vincent, DESPREAUX Xavier, BOULET Sylvie, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, QUILLEN Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, VILTART Vincent, HOUAS Jean-Claude, DANCOURT David), 14 ABSTENTIONS (GUILBERT Jackie, BON Linda, DELANNOY Jean-Claude, VASSEUR Dany, DEMARQUET Jean-Pierre, POUSSIN Jean-Pierre, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, GAILLET Gérard, DESMAREST Gérard, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la prise de la compétence « gymnase » des gymnases d'Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Conty, Oisemont, Plachy-Buyon et Poix de Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.***

#### **1.4. Statuts de la CC2SO**

Le Président explique que la Préfecture demande de distinguer les statuts de la Communauté de Communes de la définition de l'intérêt communautaire. Le projet de statuts soumis à l'approbation des délégués a été annexé à la note de synthèse. Cette nouvelle délibération est due principalement au fait que les 121 communes n'y avaient pas été citées et que des erreurs y ont été corrigées concernant : le nom de la commune de Saint-Aubin-Rivière, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, le SIVOS de Pissy.

Le Président propose de lire les statuts en séance, mais aucune demande dans ce sens n'est formulée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Flox-court, observe qu'il faut laisser les termes « Syndicat Mixte » avant « Pôle métropolitain du Grand Amiénois ». De plus, il conviendrait d'ajouter à quelle voie ferrée se rapporte le « syndicat mixte pour l'aménagement de l'ancienne voie ferrée ».

Le Président acquiesce.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président, par 101 voix POUR, 3  
ABSTENTIONS (LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, MARSEILLE Frédéric) et 5  
non-participations au vote, APPROUVE les statuts de la CC2SO, lesquels sont soumis à l'approbation  
de l'ensemble des communes membres de la CC2SO selon le principe de la majorité qualifiée.***

Le Président précise que la compétence des gymnases a été incluse dans les statuts et assure qu'elle en aurait été retirée si le vote sur ce point avait été défavorable.

Le Président indique que les communes disposent désormais d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ces statuts incluant la compétence « gymnase ». Les communes devront envoyer à la CC2SO leur délibération par courrier.

### **1.5. Définition de l'intérêt communautaire**

Le Président propose au conseil de se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles. Le document a été annexé à la note de synthèse. Les termes sont identiques à ceux présentés lors de la séance du mois de Mai dernier, excepté pour la notion de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire qui devient ainsi libellée : « sont déclarées d'intérêt communautaire les actions participant à la redynamisation des commerces et des services et celles encourageant le maintien, le développement ou l'installation d'activités commerciales sur l'ensemble du territoire ».

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote, la majorité des deux tiers étant requise pour ce vote.

***Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président, par 102 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (NORMAND Lionel, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, GAILLET Gérard, MARSEILLE Frédéric) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire.***

### **1.6. Document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Le Président indique que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales. Les Communautés du Contynois et de la Région de Oisemont avaient souscrit une convention d'élaboration de ce document avec le Centre départemental de Gestion de la Somme et se proposent d'étendre la réalisation de ce document à la CC2SO.

Il est proposé d'autoriser le Président :

- à signer le bulletin d'adhésion et la convention relative à la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour accompagner l'autorité territoriale dans l'évaluation des risques professionnels
- à percevoir la subvention qu'octroie le Fonds National de Prévention de la CNRACL pour la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Xavier DESCOUTURES explique que l'ex-Communauté de Communes du Contynois avait adhéré au groupement de commandes établi par le Centre de Gestion pour rédiger le document unique. Ce dernier recense l'ensemble des risques professionnels pour chaque type d'activité et il convient à présent de le faire vivre.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président, par 106 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (SOUILLON Gilles, SNAUWAERT Jean-Marie) et 1 non-participation au vote, AUTORISE le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention relative à la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour accompagner l'autorité territoriale dans l'évaluation des risques professionnels et à percevoir la subvention qu'octroie le Fonds National de Prévention de la CNRACL pour la démarche d'évaluation des risques professionnels.***

## 2. BUDGET / FINANCES

### 2.1. BUDGET PRINCIPAL - DM n° 3

#### Decision modificative 2018

Organisme : CC2SO

Page 1 sur 4

Budget : CC2SO PRINCIPAL

Compte	Libellé	Decision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	

#### Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		93 740,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		57 500,00
60623	Alimentation		4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)		3 650,00
6135	Locations mobilières		12 000,00
6188	Autres frais divers		31 850,00
6226	Honoraires		5 000,00
6236	Catalogues et imprimés		1 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 040,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 040,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		26 200,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales		16 200,00
6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		10 000,00

#### Decision modificative 2018

Organisme : CC2SO

Page 2 sur 4

Budget : CC2SO PRINCIPAL

Compte	Libellé	Decision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	

R	RECETTE		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		13 600,00
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		13 600,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		80 140,00
7473	Départements		17 300,00
74741	Communes membres du GFP		18 255,00
74781	Participations autre Organismes		44 585,00

#### Decision modificative 2018

Organisme : CC2SO

Page 3 sur 4

Budget : CC2SO PRINCIPAL

Compte	Libellé	Decision Modificative	
		Exercice	2018
		Période	
		Arrêté le	

I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		28 900,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 300,00
202	Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre		3 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 400,00
2182	Matériel de transport		7 400,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		18 000,00
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)		200,00
458181	Molliens - city stade		200,00

Compte	Libellé	Décision Modificative
		2018
		Exercice
		Période
		Arrêté le

R	RECETTE	
		28 900,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 040,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 040,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 800,00
10222	F.C.T.V.A.	3 800,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 860,00
1313	Départements	14 860,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	200,00
458281	Molliens - city stade	200,00

Isabelle de WAZIERS explique cette décision modificative concerne des dépenses supplémentaires et des recettes qui y correspondent.

. À la ligne 60623, il manquait un mois pour les repas à la crèche des frimousses à Poix-de-Picardie.

. À la ligne 6065, 1 € par habitant avait été voté pour l'achat de livres, mais pour pouvoir bénéficier de la subvention de la DRAC, il faut 1,50 € par habitant, donc 3 650 € ont été ajoutés, et 3 650 € ont été récupérés sur les animations (décision de la commission).

. À la ligne 6135, la location d'un camion réfrigéré est nécessaire pour le portage des repas à Conty, ce qui ajoute 30 000 €.

. À la ligne 6226, au niveau des honoraires, la loi oblige depuis mai 2017 à évaluer le service d'aide à la personne de la CC2SO. Une dépense de 5 000 € a donc été ajoutée.

. À l'occasion du Chahut Vert, une dépense de 1 000 € a été consentie pour la fabrication et l'exposition de panneaux PLUi, d'où l'ajout à la ligne 6236.

. À la ligne 65541, la CC2SO verse les sommes correspondant aux permis de construire et CU puis ces sommes sont remboursées par les communes : 16 200 € en dépenses et 18 255 € en recettes (la cotisation ADUGA était moindre que prévu, ce qui fait que la recette est plus importante que la dépense).

. A la ligne 023 est inscrit 10 040 € pour un virement en section d'investissement.

. En recettes, 13 600 € sont inscrits au compte 6459, ce sont des remboursements de maladie qui n'étaient pas prévus au budget et ont été perçus.

. Pour la petite enfance, des recettes de 44 585 € supplémentaires sont enregistrées au compte 74781.

. Pour la conférence des financeurs, la somme de 49 850 € est inscrite en dépense (31 850 € en fonctionnement et 18 000 € en investissement). Une subvention d'un montant de 32 160 € sera inscrite en recette (17 300 € en fonctionnement et 14 860 € en investissement).

. À l'investissement, des frais liés à une étude réalisée sur l'entrée de ville d'Essertaux pour un montant de 3 300 €.

. Pour le service social, l'achat d'un véhicule en remplacement de celui qui a brûlé entraîne une dépense de 7 400 €.

. La conférence des financeurs entraîne des dépenses de fonctionnement de 18 000 € et des recettes d'investissement pour le même montant.

. À la caisse d'avance de voirie, une dépense de 18 000 € était inscrite, mais la dépense exacte s'élève à 18 162 € (d'où les 200 € ajoutés).

. En recettes : un virement en provenance de la section de fonctionnement de 10 400 €, 3 800 € de FCTVA des trois véhicules et la subvention de la conférence des financeurs de 14 860 € et les 200 € pour la caisse d'avance de Molliens (la dépense est remboursée).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 1 ABSTENTION (DANCOURT David) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 3 du Budget principal 2018.***

### **3. CULTURE**

#### **3.1. Tarification des saisons culturelles « tout public » et « jeune public » pour la saison 2018-2019.**

Rose-France DELAIRE fait part de la reconduction d'une saison culturelle « tout public » 2018-2019 et de la création d'une saison « jeune public » à compter de septembre 2018. Il est proposé de reconduire les tarifications telles que proposées ci-dessous et de préciser que celles-ci resteront valables tant qu'elles n'auront pas été modifiées par une nouvelle délibération.

- **Tarifs "Saison Jeune Public":**
  - Adhésion à la saison Jeune Public : 10, 00 € (valable pour 5 personnes)
  - Entrée au spectacle:
  - Pour les adhérents: 2, 00 €
  - Pour les adultes non-adhérents: 5, 00 €
  - Pour les enfants non-adhérents: 4, 00 €
- **Tarifs "Saison Tout Public":**
  - Pass Duo : 35, 00 €
  - Pass Solo : 20, 00 €
  - Pass Famille: 45, 00 €
  - Entrée unique adulte : 5, 00 €
  - Entrée unique enfant : 4, 00 €

Rose-France DELAIRE explique que la nouvelle saison culturelle a été présentée au cinéma le Trianon de Poix-de-Picardie le 7 septembre. Les tarifs restent inchangés. Elle rappelle que la saison tout public correspond à 11 spectacles (2 spectacles en moins pour cette saison) et la saison jeune public comprend toujours 9 spectacles.

Ces tarifs sont applicables à partir du premier spectacle qui se déroulera à Lœuilly ce vendredi soir (pièce de théâtre de Feydeau intitulée « Ne te promène donc pas toute nue »).

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (TEN Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie) et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification des saisons culturelles « tout public » et « jeune public » 2018-2019 ci-dessus et PRECISE que celles-ci resteront valables tant qu'elles n'auront pas été modifiées par une nouvelle délibération.***



#### 4. RESSOURCES HUMAINES

##### 4.1. Modification du tableau indicatif des emplois

##### 4.1.1. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent de la mobilité.

Le Président propose d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint technique exerçant les fonctions de conducteur de car de 138 heures mensuelles à 151,67 à compter du 1/11/2018. Cela correspond à une régularisation de ses heures. Cette augmentation est due à un surcroît de travail, ce qui est une bonne chose.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 105 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique exerçant les fonctions de conducteur de car de 138 heures mensuelles à 151,67 à compter du 1/11/2018.***

#### 5. SOMME NUMERIQUE

##### 5.1. Règlement financier du SDTAN 2

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, indique que Somme Numérique entend mettre en œuvre un programme d'investissement prévu pour une période de 5 ans de 2019 à 2024 visant à desservir l'ensemble des foyers du département de la Somme par la fibre optique. Le coût total de cette desserte par la fibre de l'ensemble des foyers du département s'élève à 160 M€ dont 22 M€ à la charge des EPCI.

Pour la CC2SO, la participation s'élève à 3 260 430 €. Cette somme bénéficie d'une décote de 257 888.80 € correspondant à l'amélioration de la montée en débit sur réseau cuivre. Le solde à devoir s'élève donc pour notre EPCI à 3 002 541.20 €.

Pour le remboursement de cette somme, deux options sont proposées :

- 1- La participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique dans la limite du solde ci-dessus  
ou
- 2- Versement d'un fonds de concours sur les exercices 2019 et 2020 pour le montant correspondant à la contribution de la CC2SO.

Ont été joints à la note de synthèse la délibération du Comité Syndical de Somme Numérique en date du 11 juin 2018 et le règlement financier de la mise en œuvre du schéma directeur territorial de la Somme 2019-2024.

Le Président estime que la bonne solution est la première. Il indique que cela représente 120 000 € pendant 25 ans minimum.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (SNAUWAERT Jean-Marie), 3 ABSTENTIONS (DOINEL Richard, BOSREDON Philippe, MARSEILLE Frédéric) et 4 non-participations au vote, APPROUVE le règlement financier du SDTAN 2 ayant trait à la mise en œuvre d'un programme d'investissement pour une période de 5 ans (2019 à 2024) visant à desservir l'ensemble des foyers du département de la Somme par la fibre optique, dont le coût total s'élève à 160 M€ dont 22 M€ à la charge des EPCI, SE PRONONCE sur la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique dans la limite du solde.***

Le Président remarque que c'est une bonne nouvelle à annoncer à la population lors des vœux de 2019.



## 6. URBANISME

### 6.1. Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'AIRAINES

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, propose d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU d'Airaines visant à permettre l'implantation de la crèche intercommunale à Dreuil en exemptant les équipements publics de l'obligation d'être implantés à moins de 25 mètres des voies dans la zone U. En effet, dans la zone des 25 premiers mètres passent un fourreau de haut débit et un poste de relevage des eaux usées. Le 4 septembre dernier, la commission *Urbanisme* a donné un avis favorable à ce projet de modification simplifiée. Conformément à la délibération du 12 février 2018, une participation de la commune d'Airaines sera sollicitée à hauteur de 50 % du coût des dépenses engendrées par ces modifications.

Marcel LENEL, commune d'Airaines, observe au sujet de la participation financière des communes à la modification des PLU que cette opération est d'ordre communautaire, liée à la crèche communautaire. Il rappelle que la commission avait évoqué la nécessité de tenir compte des opérations communautaires.

Xavier LENGLET observe que la délibération votée le 12 février 2018 n'évoque pas ce caractère communautaire.

Marcel LENEL remarque que c'est injuste.

Xavier LENGLET objecte que cet équipement communautaire bénéficiera en premier lieu aux habitants de la commune d'Airaines. Il ajoute que la participation financière de la commune s'élève à 1 000 €.

Marcel LENEL répond que sa remarque ne concerne pas le montant mais le principe. Il rappelle que les autres communes ne paieront pas cette participation.

Xavier LENGLET répond qu'il aurait fallu proposer la modification du tarif avant.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès explique que ce terrain a été mis à disposition par la commune d'Airaines et que l'opération a une incidence financière pour la Communauté de communes car on a oublié de signaler le passage de la fibre optique au milieu de la parcelle ; son déplacement occasionnera des dépenses supplémentaires. Si cette modification de PLU n'est pas faite, le terrain ne sera pas viable pour accueillir la crèche qui sera installée ailleurs.

Marcel LENEL rappelle que la commune a mis à disposition le terrain pour un € symbolique.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a longtemps cherché un terrain pour cette crèche.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUMEIGE Yannick), 5 ABSTENTIONS (DANCOURT David, STOTER Jean-Jacques, BOREREAU Etienne, BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la modification simplifiée du PLU de la commune d'Airaines et la participation financière de la commune à hauteur de 50% du coût des dépenses engendrées par ces modifications.***

### 6.2. Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de PLACHY-BUYON.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, propose d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de Plachy-Buyon ayant pour objet d'augmenter la hauteur autorisée au faitage des constructions nouvelles dans la zone AUB, afin de faciliter la réalisation d'un lotissement en projet route de Conty, le terrain concerné étant en pente. L'ensemble des permis a été déposé, mais le règlement de la ville fixe la hauteur de faitage à 7 mètres, or le projet prévoit un faitage à 9 mètres. Il estime que cette question devra être examinée dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Le 4 septembre dernier, la commission Urbanisme a également donné un avis favorable à ce projet de modification simplifiée. Selon la commission, ce projet est important car les projets locatifs sont rares sur le territoire. Conformément à la délibération du 12 février 2018, une participation de la commune de Plachy-Buyon sera sollicitée à hauteur de 50 % du coût des dépenses engendrées par ces modifications.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUMEIGE Yannick) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la modification simplifiée du PLU de la commune de Plachy-Buyon et la participation financière de la commune à hauteur de 50% du coût des dépenses engendrées par ces modifications.***

## **7. TRINOVAL**

### **7.1. Désignation de deux nouveaux délégués suppléants**

Le Président indique qu'il convient de désigner deux nouveaux délégués suppléants à TRINOVAL en remplacement de M. DRUOT et de M. FERTEL, délégués communautaires suppléants. La désignation se doit de porter exclusivement sur deux délégués titulaires de l'Assemblée.

Il s'enquiert des candidatures.

Jean-Jacques STOTER et Rose-France DELAIRE présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

***Le Conseil Communautaire par 100 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 4 non-participations au vote, DESIGNER Jean-Jacques STOTER et Rose-France DELAIRE en qualité de délégués suppléants au sein de TRINOVAL en remplacement de Jean-Jacques FERTEL et Patrick DRUOT (délégués communautaires suppléants) - vote à bulletin secret.***

Annie LOUVARD, commune de Gauville, observe que la préfecture avait stipulé que la notion de délégué suppléant n'existait plus au sein de Trinoval.

Le Président répond que cette disposition a été depuis modifiée par Trinoval suite à une indication de la préfecture.

## **8. VOIRIE**

### **8.1. Fonds de concours**

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, propose au Conseil de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage.

- Le fond de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera **égal à 50 %** du montant HT des travaux :
  - Commune de POIX DE PICARDIE : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue du FRIER, montant estimatif avant travaux : 44 097,91 € HT.
  - Commune de FRESNOY ANDAINVILLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue NEUVE, montant estimatif avant travaux : 9 192,20 € HT.
- Le fonds de concours, versé par la commune ci-dessous, sera **égal à 35 %** du montant HT des travaux :
  - Commune de CONTY : travaux de réfection, renforcement et aménagement Centre Bourg, montant estimatif avant travaux : 148 344,92 € HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire par 99 voix POUR, 1 voix CONTRE (TEN Alexis), 3 ABSTENTIONS (LACHEREZ Guy, BODERAU Etienne, PLANQUETTE Daniel) et 4 non-participations au vote, DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes de Poix-de-Picardie, Fresnoy-Andainville et Conty et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente.***

## 9. QUESTIONS DIVERSES

- **Site internet de la CC2SO**

François ROUILLARD indique que le nouveau site internet de la CC2SO a été mis en ligne, certaines rubriques sont en cours de rédaction. Il invite chacun à le visiter.

- **Commune de Gauville**

Annie LOUVARD, maire de Gauville explique que le département l'a contactée au sujet du parking situé à la sortie de la ville en direction de la mer. Elle indique que la commune n'est pas intéressée par la reprise de ce parking mais, conformément au contenu d'un procès-verbal sur le PADD du conseil municipal, dont M. LENGLET détient un exemplaire, elle explique que la commune souhaiterait valoriser ce parking en en faisant une aire de covoiturage. En effet, dans le PADD figurent au chapitre C, paragraphe 13 les objectifs consistant à « diversifier l'offre de transports, développer les alternatives à la voiture solo, améliorer les relations avec l'extérieur de la CC2SO ». La proposition de la commune entre donc parfaitement dans ce cadre car elle se trouve aux confins de trois départements. Elle ajoute que le PADD prévoit aussi de développer les aires de covoiturage, en particulier à proximité des axes routiers vers Amiens, Rouen, Abbeville, or de nombreux habitants de Gauville travaillent vers Abbeville, Paris ou le Tréport.

Elle explique que cette aire de covoiturage pourrait être utilisée comme vitrine pour le territoire de la CC2SO, avec la pose de panneaux de valorisation du territoire à destination des visiteurs. Elle ajoute que le personnel des verreries de la Bresle serait favorable au covoiturage. Par conséquent, cette décision présenterait des avantages à la fois sur le plan économique, touristique et patrimonial.

Le Président estime que c'est une bonne idée. Il rappelle que ce parking appartient au département.

Annie LOUVARD explique que ce parking est souvent utilisé par des visiteurs en camping-car ou en camion. Ce serait aussi l'occasion de mettre en avant l'arbre Saint-Léonard. Elle invite d'ailleurs chacun à venir à Gauville le premier dimanche de mai 2019 pour venir assister à l'érection de l'arbre Saint-Léonard, qui sera à la hauteur du clocher de l'église pour protéger le village, et en particulier les jeunes hommes, de tout malheur. Il est érigé chaque année sans plus d'outils que de simples échelles. Il fait la hauteur de deux troncs de sapin provenant de la forêt d'Eu et chevillés à la main.

Thierry HEBERT, Maire d'Avelesges précise que ce parking se situe à l'extrémité d'une voirie communautaire, les nids de poule posent problème aux véhicules mais contre lesquels il n'est pas possible d'agir car le parking est propriété du conseil départemental. Il estime que ce dernier pourrait offrir ce terrain car il n'est pas en très bon état.

Annie LOUVARD confirme qu'une voirie communautaire située à proximité directe avait bénéficié d'un fonds de concours en 2013.

Au sujet du règlement local de publicité, elle demande davantage de signalétique au niveau du Coq Gaulois pour éviter que les camions de livraison de la zone du Cardonoy empruntent la route 502 qui est très dangereuse.

Le Président répond qu'une réunion des maires sera organisée afin d'aborder les problèmes de cet ordre rencontrés sur le territoire.

- **Voie reliant Oisemont à Rambures**

Guy DUFOUR, commune de Fontaine-le-Sec, demande des informations sur les travaux de la voie verte reliant Oisemont à Rambures. Il signale que des ornières s'y sont formées.

Xavier DESCOUTURES explique que certains élus ont observé que la voie verte n'était pas très pratique pour les cyclistes et les piétons car son matériau est mixte, comme les usagers (tracteurs, piétons et vélos). Il est vrai que certains cailloux roulent encore, mais tout cela commence à se placer.

Guy DUFOUR assure qu'en l'état actuel il serait impossible à un enfant de rejoindre Rambures à vélo sur cette voie. De plus, la signalétique fait défaut, ce qui est dangereux.

Xavier DESCOUTURES confirme qu'une petite ornière s'est formée lors d'un orage, elle sera reprise par la société STPA. Pour ce qui concerne la signalétique restrictive, les modèles d'arrêtés ont été envoyés aux maires, le matériel a été reçu et, dès que les arrêtés auront été pris, les panneaux d'interdiction (pour les véhicules à moteur hors engins agricoles) seront posés. La signalétique touristique relève du service tourisme en partenariat avec Monsieur Rouillard, président du syndicat d'aménagement de la voie ferrée ; dans ce cadre, la signalétique sera globalement remise à niveau de Longpré-les-Corps-Saints à Rambures, de façon cohérente. Elle sera certainement mise en place à partir du printemps 2019.

Guy DUFOUR invite les vice-présidents à constater sur place l'état du revêtement.

Thierry HEBERT assure que ce chemin contient beaucoup moins d'ornières que précédemment. Il précise que ce sol est constitué de calcaire dur (le meilleur matériau dans la catégorie du tout-venant), car cette voirie sera empruntée par des véhicules qui, à leur passage, obstrueront progressivement les ouvertures du sol. En l'état actuel, un vélo ne peut pas y circuler, mais l'emploi de ce matériau est indispensable étant donné la circulation prévue sur cette voie.

Guy DUFOUR estime que la pose d'un matériau de finition plus fin aurait été préférable.

Thierry HEBERT répond que ce matériau serait dégradé très rapidement par les tracteurs et les orages.

Guy DUFOUR déplore que cette voie qualifiée de cyclable ne le soit pas réellement, au moment où le plan de mobilité prévoit un développement des pistes cyclables.

Thierry HEBERT invite M. Dufour à attendre que l'hiver passe et que le chemin se tasse.

- **École élémentaire d'Airaines**

Albert NOBLESSE explique que les fissures relevées dans l'école élémentaire de sa commune s'accroissent et qu'un affaissement de terrain vient de se produire dans la cour, suscitant l'inquiétude des parents et des professeurs. Il souhaiterait que ce problème soit examiné rapidement.

Le Président répond que le problème a été abordé la semaine dernière. Les fissures ne semblent pas s'accroître, mais le nécessaire a été fait pour évaluer le risque et les remèdes liés à l'affaissement survenu dans la cour. Cet affaissement serait lié à l'abattage d'arbres en contrebas.

Thierry HEBERT indique qu'une clôture a été posée autour de la zone affaissée pour éviter tout risque pour les enfants. Les témoins posés voici 20 ans sur les fissures n'ont pas bougé. Toutefois, la commission scolaire va réévaluer les besoins des établissements et cette école ne restera pas en l'état pendant des années encore.

- **Voie verte**

Albert NOBLESSE explique que les réclamations relatives à la voie verte sont récurrentes. La CC2SO est chargée de son entretien. L'essai de décôtage n'a pas été concluant, et l'herbe gagne sur la voie. Il demande ce qui est prévu.

François ROUILLARD, commune d'Airaines répond que l'entretien de la voie verte est effectué dans le cadre d'un marché passé avec la Communauté de communes. Cette année, le prestataire a tondu trois fois de chaque côté. Il est certain que la voie verte vieillit. Un élagage est prévu, mais face à la progression de la végétation sur le cendré, la seule solution aurait été le glyphosate, mais pour cette voie un procédé chimique a été préféré ; l'utilisation de la binette serait autrement coûteuse. Les gens se plaignent, mais la nature reprend ses droits ; la pousse de l'herbe va continuer, dans toutes les communes, il conviendra de s'y habituer.

Le Président rappelle que ce sujet concerne le syndicat.

Yves ROSAN, commune de Woirel, objecte que la CC2SO est chargée de son entretien. Il affirme qu'il a nettoyé la voie sur 800 mètres avec un tracteur et une benne. Il a proposé ce procédé à la CC2SO. Il

explique que, du fait que les accotements n'ont pas été entretenus, l'herbe s'est égrenée sur la voie. Il incite les services à suivre ses conseils car sa méthode a fait ses preuves.

François ROUILLARD répond que cela risquerait de rogner le revêtement.

Yves ROSAN assure que sa méthode n'entame nullement le revêtement. Il convient de choisir le bon moment pour le faire.

- **Foire de la Saint-Clément**

Albert NOBLESSE réitère sa demande relative à l'aide à la Foire de la Saint-Clément. Il estime qu'au titre de la prise de compétence communautaire pour la culture, le tourisme et l'économie, il serait normal que cette manifestation soit aidée.

Le Président explique que la CC2SO soutient la Fête de la Chaise qui représente des emplois sur le territoire. Toutefois, elle ne peut pas soutenir toutes les foires du territoire et, si les commerçants profitent un peu de ces événements, il ne faudrait pas que la Communauté de communes aide les camelots qui y vendent leurs produits.

Albert NOBLESSE explique que le budget de l'événement présente un solde créditeur. Il rappelle que cette foire fait vivre beaucoup de commerçants, pas seulement ceux d'Airaines, mais également des entreprises de machines agricoles. L'événement dure une semaine, il attire 30 000 personnes dont de nombreux étrangers (Belges, Allemands, Anglais) qui remplissent les gîtes locaux. Cet événement est commercial, mais il a un coût important pour la commune.

Le Président propose que M. Noblesse présente l'événement devant la commission de développement économique.

- **Bâtiment scolaire élémentaire d'Airaines**

Jean-Jacques STOTER souligne que les fissures relevées dans l'école d'Airaines ne sont pas récentes et dues à la nature du sol (remblai après-guerre) et qu'elles auraient pu être traitées s'il y avait un risque bien avant que la Communauté de communes devienne propriétaire du bâti. Il observe qu'il serait bizarre que les fissures aient progressé pendant l'année écoulée, juste après le changement de propriétaire. Il n'en demeure pas moins qu'il faut entendre les demandes exprimées. Il indique que des courriers de parents ont signalé que des vitrages avaient besoin d'être remplacés et il estime qu'il serait nécessaire au minimum d'y répondre dans les 15 jours, ne serait-ce que par une réponse d'attente, afin d'éviter que les remarques désagréables et autres conjectures sur la politique de la Communauté de communes se répandent.

Il demande quand le prochain Lien communautaire paraîtra.

Le Président répond qu'il paraîtra en fin d'année.

Jean-Jacques STOTER estime qu'il aurait été intéressant d'en publier un numéro à la rentrée, après celui du mois de janvier. En effet, tous les habitants ne lisent pas les comptes rendus des réunions du Conseil communautaire affichés par les mairies.

Thierry HEBERT indique qu'après une visite à l'école d'Airaines la clôture a été posée et les travaux nécessaires seront réalisés mercredi prochain.

Le Président confirme qu'il serait bon de répondre aux courriers reçus.

Serge ZACHAREWICZ signale n'avoir pas souvenir d'un courrier de parent d'élève.

Xavier DESCOUTURES indique que le courrier était un courrier de parent sans qu'il y ait de personne clairement identifiée.

Jean-Jacques STOTER s'en étonne et remet la copie du courrier au Directeur Général et note qu'il y a parfois des ratés dans la distribution du courrier. À ce sujet, il recommande à chacun la visite de l'exposition sur l'histoire de la Poste aux Archives départementales à Amiens.

Albert NOBLESSE explique que, depuis la rentrée de classes, il a reçu pas moins de cinq courriers relatifs aux deux vitres brisées. Il s'étonne que cet événement suscite autant d'intérêt et de courriers, alors même que des représentants de la Communauté de Communes présents lors de la rentrée avaient bien entendu ces remarques.

#### **10. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président propose que le prochain Conseil communautaire se tienne à Hornoy-le-Bourg ou bien, au besoin, dans les locaux de Trinoval.

***Par ailleurs, je vous informe qu'à l'issue de la séance, il vous sera proposé une collation.***

François THIVERNY, commune de Beaucamps-le-Vieux, invite cordialement l'assemblée au buffet proposé.

**Le secrétaire de séance,**

**Pierre ROBITAILLE**



**Le Président,**

**Alain DESFOSSÉS**

